



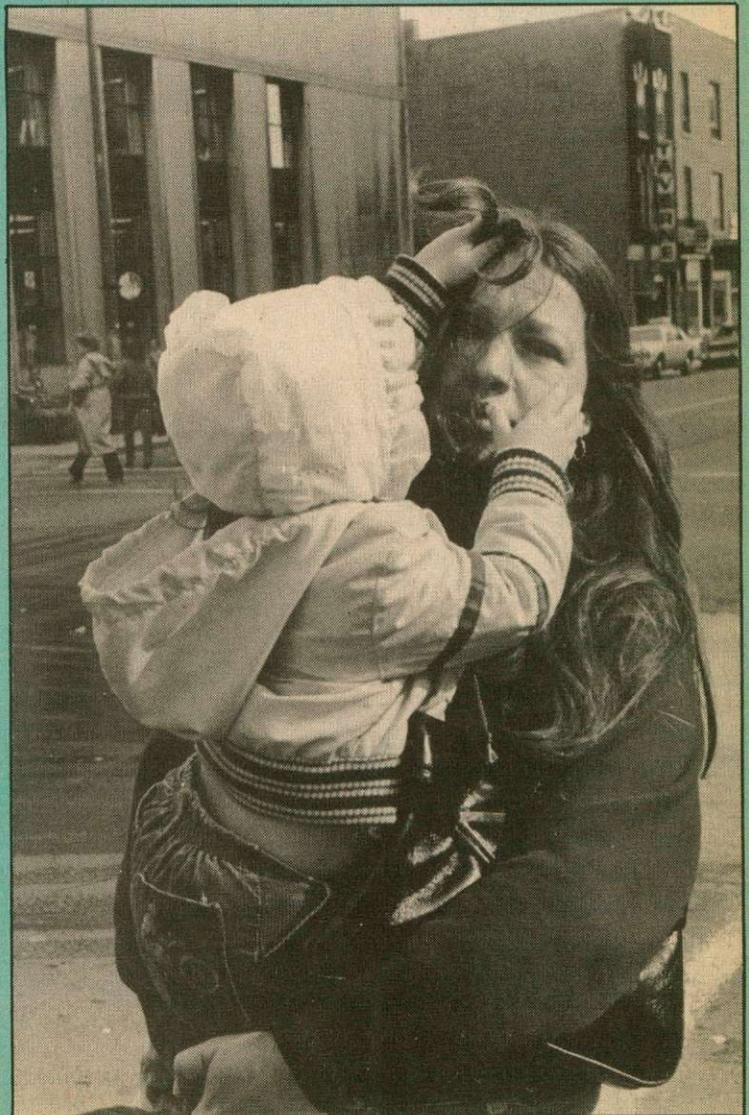
service de l'information (514) 598-2155
1601, de Lorimier, Montréal H2K 4M5

no 185

semaine du 24 février
au 2 mars 1983

nouvelles csn

8 mars
journée internationale
des femmes
FAUT CHANGER
NOS QUOTIDIENS





agenda du mouvement

mars

- 5-6 CSN activités dans le cadre de la journée internationale des femmes
- 8 **journée internationale des femmes**
- 8 **la fièvre du mardi soir** grande soirée de spectacle et de danse organisée par la revue **La vie en rose**, à Montréal. **Pour femmes seulement.**
- 11 CSN comité confédéral de sécurité-santé, à Montréal
- 12 CSN instances des fédérations en vue des États généraux du lendemain
- 13 CSN États généraux de la CSN, à Québec
- 14 **le mouvement laïque québécois** débat public sur la professionnalité et la restructuration scolaire (dans le cadre de la réforme Laurin); à Montréal, pavillon Hubert-Aquin de l'UQAM, salle A M050, à 19h30
- 16 **sommet populaire** assemblée du front logement, à 19h30, 2,000 rue Parthenais
- 19 CSN manifestations régionales contre la loi 111
- 21-24 FAS conseil fédéral, à Montréal

avril

- 6-9 CSN bureau confédéral
- 13-16 CSN conseil confédéral

Pour appuyer les techniciens en lockout

LA CSN LANCE UNE CAMPAGNE DE BOYCOTTAGE DE TÉLÉ-MÉTROPOLE



Afin d'apporter un appui concret à l'Association des techniciens de Télé-Métropole, (FNC-CSN) sous le coup d'un lock out depuis le 8 novembre dernier, la CSN a annoncé vendredi le début d'une campagne de boycottage de cette entreprise privée de télévision.

entre les deux syndicats. D'autre part, la fédération entend sensibiliser les syndicats qui lui sont affiliés au sens de la démarche et de l'action qui s'amorce.

En conséquence, la CSN compte que celles et ceux qui pourront se retrouver en situation d'accorder des entrevues ou de faire des déclarations aux nouvelles de Télé-Métropole, ou encore qui seraient invité(es) à participer à une émission d'affaires publiques au même poste devraient refuser de le faire. Cette même politique devra s'appliquer pour les stations du réseau, dans les cas d'une diffusion nationale.

Dans les prochains jours, les approches auprès des entreprises qui font de la publicité à Télé-Métropole iront s'accroissant. Rappelons que les techniciens de Télé-Métropole ont décidé, le 20 janvier dernier, de s'affilier à la CSN, par un vote de 95 pour cent. Quant au syndicat des journalistes de Télé-Métropole, il est actuellement en période de négociation.

La campagne a été lancée en conférence de presse vendredi; en pratique, cela s'appliquera aux émissions de nouvelles et d'affaires publiques. Un appel à la solidarité a aussi été lancé auprès des autres organisations syndicales et populaires pour que cette campagne s'étende le plus possible.

Il a été clairement établi que cette campagne n'est absolument pas dirigée contre les journalistes à l'emploi de Télé-Métropole, qui sont membres d'un syndicat affilié lui aussi à la Fédération nationale des communications (CSN). Les ajustements nécessaires ont d'ailleurs été faits

L'équipe nouvelles csn

rédaction: Jean-Noël Bilodeau, Jean-Anne Bouchard, Guy Ferland, Jacques Gauthier, Henri Jalbert, Jean-Pierre Paré, Edith Pariseau, Michel Rioux

diffusion: l'équipe de la distribution de la CSN 598-2233

secrétaire: Louise Filteau

télécommunications: Jeanne Belzil, Bérangère Marchand

collaboration: Marcel Benoit, Michel Crête, Célestin Desjardins, Clément Guévremont, Luc Latraverse, Gaston Pouliot et Marcel Laliberté

photographie: Pierre Gauvin-Evrard, Louise de Grosbois, Jean Cédras, François Rivard

nouvelles csn, organe officiel de la CSN, paraît tous les lundis à l'intention des travailleuses et des travailleurs

composé, monté et imprimé par les travailleuses et les travailleurs de Interlitho, 254 Benjamin-Hudon, Ville St-Laurent.



**TASSEZ-VOUS
LES FEMMES
C'EST
LA CRISE!**



nouvelles csn 3 les effets des décrets sur les conditions de travail des travailleuses du secteur public

Durant la grève du secteur public, principalement celle des enseignantes et enseignants, les comités de la condition féminine de la CSN ont fait une tournée de la province afin de rencontrer les femmes, syndiquées ou non, ménagères, chômeuses ou travailleuses.

Une grève dans le secteur de l'enseignement indispose particulièrement les femmes, qui ont la plupart du temps la responsabilité des enfants à la maison. C'est donc sous le thème "Nous aussi nos enfants sont à la maison" que les femmes de la CSN ont fait leur tournée. Nous vous présentons ici des extraits du discours de base de cette tournée.

Dans le secteur public, où les 2/3 des employé-e-s sont des femmes, le gouvernement a déclenché un affrontement sans précédent avec ses décrets. Pourquoi nous méprise-t-il autant, nous les femmes? Parce que nous sommes des "privilégiées" égoïstes? Pourtant il sait que le salaire moyen gagné dans le secteur des affaires sociales, le plus gros secteur visé, est de \$17 000., ce qui est proche du seuil de pauvreté, pour une famille de 4 personnes, selon les données du Sénat canadien. Ou simplement parce que nous sommes des femmes?... Il le sait aussi et se garde bien de le dire. Ce gouvernement — et il n'est pas le seul — ne peut supporter que nous ayons gagné des salaires relativement décents par le passé, que nous ayons obtenu un peu de pouvoir. La violence de ses discours et de ses actes serait-elle la même s'il s'agissait des services publics où les hommes sont majoritaires comme la Sûreté du Québec? A-t-elle été la même pour les médecins? Quant à l'augmentation des salaires à l'Assemblée nationale, on aime autant ne pas y penser.

les décrets dans le secteur public: ce sont d'abord les femmes qui paient

Après avoir examiné la plupart des décrets imposés par le gouvernement, il se dégage les principaux éléments suivants.



les coupures de salaires

Les effets réels des coupures sont bien au-delà d'une coupure de 20% pendant 3 mois, parce que après cette période de 3 mois, les travailleuses reviennent à leur salaire d'il y a un an. Or, si on considère que le taux d'inflation, pour l'année écoulée, a été de 10%, le salaire d'il y a un an diminue en terme de pouvoir d'achat, de 10%. Donc, d'ici 3 ans l'effet cumulatif des coupures pourrait être de l'ordre de 44%, ce qui implique un revenu équivalent à 56% du revenu actuel.

Des 500 millions \$ récupérés par le biais des coupures, combien viendront directement des salaires des femmes, puisqu'elles sont majoritaires (2/3) dans le secteur public? Certaines d'entre nous seront davantage affectées par les coupures, les familles monoparentales, les familles nombreuse etc...

Songons un instant, qu'il y a près de 1 million de personnes au Québec, qui dépendent directement en totalité ou partiellement des salaires gagnés dans le secteur public.

Celles qui ne subissent pas de coupures de 20% verront quand même le salaire diminuer puisqu'elles n'auront plus d'indexation. Et pour celles qui sont proches de la retraite, l'enjeu est important puisque le montant de leur pension sera calculé sur les 5 dernières années travaillées.

la prolifération du travail à temps partiel

Dans tous les décrets examinés (affaires sociales, soutien CEGEP, soutien scolaire et enseignant-e-s CEGEP) une des constantes observées est la mise en place des mesures favorisant le développement du travail à temps partiel. Fusion, mutation, élimination: tout le pouvoir est donné aux employeurs pour qu'il réduise le travail à temps complet et augmente le travail à temps partiel.

Dans les cegeps, c'est dans le secteur de l'éducation aux adultes où il n'y aura pas de postes à temps plein et, il va de soi, aucune protection pour les enseignantes et enseignants chargés de cours. Pour ce qui est de l'enseignement de jour, l'employeur tentera d'introduire des chargés de cours, donc l'instauration du travail à temps partiel de façon permanente. Et il faut se dire que les conditions de travail des temps partiel sont très difficiles (heures de pointe, charge de travail plus lourde).

Le travail à temps partiel vise les femmes et sa prolifération ne fait que confirmer que les femmes n'ont pas un réel droit au travail et qu'elles doivent continuer à assumer les tâches ménagères.

l'insécurité d'emploi

Une autre constante des décrets est la remise en question du droit à la sécurité d'emploi. De moins en moins de personnes pourront y avoir droit, tout en ayant de plus en plus à faire face à des fermetures d'institutions, des mises à pied etc...

On estime que 40% des enseignantes de Cegep seront touchées par les mesures contenues dans le décret.

pertes d'emploi

Les décrets soutiennent également des dispositions qui facilitent les coupures de postes, donc d'emplois.

Dans les cegeps, 1500 postes seront abolis même si c'est un secteur en expansion parce que la clientèle augmente. Une femme sur deux dans les cegeps (enseignantes) sera touchée par les propositions gouvernementales et il est probable que la proportion d'enseignantes passera de 32% à 15 ou 16%.

Dans le secteur de l'enseignement primaire et secondaire, il y a risque de perdre de 8 000 à 10 000 emplois; les personnes visées seront mises en disponibilité ou mises à pied.

De 9,500 à 11 500 emplois coupés dans le secteur de l'enseignement voilà le résultat des décrets, sans parler des coupures déjà effectuées dans les affaires sociales et le personnel de soutien.

aucune des demandes spécifiques aux femmes n'a été retenue

Non seulement les premières à être touchées par le cadre général des décrets, les femmes n'ont rien obtenu quant à leurs demandes spécifiques. Les dossiers sur la discrimination salariale, l'action positive, les changements technologiques et les garderies sont restés au point mort.

En résumé, l'ensemble des décrets attaque violemment les conditions de travail et les salaires des travailleuses et cela n'est qu'un début si l'on considère que, selon les arguments gouvernementaux, l'argent récupéré n'est pas suffisant pour régler les problèmes économiques du Québec et qu'on peut s'attendre à une décennie de coupures si nous ne résistons pas.

LES DÉCRETS ONT DES EFFETS SUR LES TRAVAILLEUSES DU PRIVÉ

Les travailleuses du secteur privé vont également subir des conséquences négatives de ce qui se produit dans le secteur public. Elles subiront, à titre de ménagères, les effets des coupures ou des réductions de services cela va de soi mais de plus, à titre de travailleuses elles seront pénalisées. En effet, comme elles sont employées très majoritairement dans le secteur des services, plus ou moins liés à la consommation, elles subiront les premières les effets d'un ralentissement de la consommation (ex. restauration, vente au détail).

Si le pouvoir d'achat de 1/6 de la population du Québec est diminué il est plus que probable que la consommation diminue. À cela s'ajoutera la répression et les pressions que leurs employeurs exerceront sur elles. Si le gouvernement employeur peut se permettre de violer des conventions collectives, de baisser des salaires, qu'est-ce qui empêcherait les employeurs du privé de faire la même chose? Rien, surtout que dans la plupart des cas les travailleuses ne sont pas syndiquées.

QUANT AUX MÉNAGÈRES... TOUTES LES FEMMES LE SONT

Nous sommes non seulement des travailleuses du public ou du privé mais des ménagères qui écopent de ce que les services publics ne font pas. Non nous occupons déjà des enfants parce qu'il n'y a pas assez de garderies et il ne semble pas que ça va changer. Les coupures, dans les centres d'accueil, renverront bon nombre de vieillards et d'handicapés à la maison et nous devons nous en occuper, sachant très bien qu'on n'en est plus au temps des grosses familles où l'on était sept, huit soeurs ou belle-soeurs à se relayer; à deux ou trois, notre tour revient vite. Les programmes d'"humanisation des soins" (lire coupures de postes) dans les hôpitaux nous forceront à aller donner à manger aux enfants, puis aux adultes sans compter qu'ils seront renvoyés encore plus vite à la maison pour leur convalescence. Avec la mobilité du personnel et la multiplication des temps partiels, la continuité dans les soins sera chose du passé. Quant à nous, plus que jamais: interdit de tomber malades!



"MOI C'EST PAS PAREIL... J'TRAVAILLE"

un spectacle du théâtre Parminou sur le travail des femmes

Dans le secteur de l'éducation, les retombées des décrets nous affecteront tout autant: retour aux services privés payants pour les enfants en difficulté d'apprentissage; retour au système de collèges classiques et d'écoles de technologie donc accès limité aux femmes et aux enfants des classes populaires; presque plus de possibilités de recyclage pour les femmes et formation professionnelle déqualifiée; gratuité scolaire de moins en moins gratuite avec toutes les fournitures scolaires, que les administrations se remettent à vendre; de plus en plus de temps à aider nos enfants à faire leurs devoirs à cause des classes trop nombreuses et à encourager les adolescents qui ne se voient pas d'avenir.

Nous aurons à faire tout cela gratuitement, à la maison, de la même manière qu'ils développent le bénévolat des femmes sur les lieux de travail pendant qu'augmentent la violence, le harcèlement sexuel et le mépris de nos luttes "parce que c'est la crise".

Cette courte comédie met en situation deux femmes, Juliette Lavigne et Marguerite Lavoie-Chapdelaine, qui ont une réalité à la fois semblable et différente. Juliette est ce qu'on appelle couramment une femme au foyer et Marguerite, une femme au travail. Elles sont voisines et ont très peu le temps de se parler, chacune étant très occupée. Une histoire de clés oubliées les oblige à attendre sur leur balcon. Grâce à cet incident, elles auront enfin l'occasion d'échanger sur leur quotidien. Juliette, mère de 4 enfants, mimera, de façon étourdissante, une de ses journées de travail: déjeuner, dîner, souper, lavage, couture, ménage, vaisselle... Marguerite, impressionnée par tant d'ouvrage, illustrera à son tour ce que représente la double journée d'une femme, enceinte d'un deuxième enfant, et qui, en plus, travaille à l'extérieur de la maison. Cette rencontre fortuite leur fera-t-elle perdre leurs anciens préjugés face à leur situation respective et prendre conscience de tout ce qu'elles ont en commun dans leur vécu de tous les jours? Aborderont-elles ensemble les solutions à envisager pour en arriver à une meilleure répartition de leurs tâches et de leur temps? Pourront-elles enfin s'accorder une vie personnelle plus épanouissante?

"*Moi c'est pareil... j'travaille!*" est suivie d'une discussion avec le public, qui est alors invité à s'exprimer sur les thèmes abordés lors de la représentation. Ainsi on pourra se questionner sur les préjugés entourant la situation des femmes au foyer et des femmes au travail, le partage



des tâches ménagères, la disponibilité, la formation, l'implication sociale ou la solidarité chez les femmes. Cette animation constitue d'ailleurs une partie importante de l'activité proposée.

"*Moi c'est pas pareil... j'travaille!*" est une création collective du Théâtre Parminou réalisée au printemps 1982, à la demande de l'Association féminine d'éducation et d'action sociale (A.F.E.A.S.) provinciale. Cette pièce veut développer la solidarité entre toutes les femmes, car, s'il y a un espoir aujourd'hui au niveau des transformations susceptibles d'améliorer notre société, il réside dans la place de plus en plus grande que prendront les femmes à partir de maintenant.

Cette intervention d'actualité, qui parle d'un des aspects importants de la condition féminine, fera rire et réfléchir les femmes... comme les hommes.

le cas des techniques de secrétariat

"de l'école au marché du travail... des ghettos pour les femmes"

Francine Desjardins: "La déqualification des techniques de secrétariat privera 12,500 étudiantes de l'accès à des études collégiales, et par conséquent, de la possibilité de poursuivre à l'université."



été. Cette mesure aura également pour effet d'éliminer quelque 530 professeurs, en majorité des femmes, dont 370 seront mises en disponibilité alors que les autres seront réduites au chômage. Les professeurs visés viendront non seulement du secteur professionnel mais également du secteur général, puisque la clientèle étudiante sera réduite."

Denise Brunn: "Tout aussi alarmant, c'est le fait que les jeunes filles inscrites au programme recevront une formation très restreinte, uniquement axée sur l'apprentissage des aspects techniques du métier. En ramenant le programme du collégial au secondaire, le ministère veut non seulement les priver de la formation générale qu'elles reçoivent au cégep mais restreindre également l'étendue des connaissances dans le domaine même du secrétariat. Ce sera une formation de pitonage, où les filles seront

formées pour être de simples exécutantes, sans possibilité d'accéder à des postes de responsabilité."



Jocelyne Lebrun: "Ce n'est donc pas un hasard si les décrets imposent la mobilité des enseignants, enseignantes entre les niveaux collégial et secondaire. Mais nous n'avons pas l'intention de tolérer une mesure aussi discriminatoire pour les femmes. Une association provinciale de professeurs de techniques de secrétariat de niveau collégial a été formée; des pressions s'exercent sur le MEQ; des appuis commencent à venir de partout."

Lesley Lee: "Même si le ministère de l'Éducation en parle comme une "hypothèse", nous avons eu des documents internes où on parle bel et bien d'une décision. Une décision qui s'inscrit dans la même orientation que l'ensemble des projets concernant la formation professionnelle des jeunes. Cette orientation vise en clair à ajuster l'enseignement professionnel aux besoins spécifiques de l'industrie. Les multiples projets de réformes pédagogiques (Nadeau, GTX, PREC...) avaient en commun de favoriser un plus

grand contrôle du patronat sur l'apprentissage des techniques professionnelles. Cela se traduit par la mise au rancart de l'enseignement de type général au profit d'une formation modelée sur des



jobs précises, axée sur des stages dans l'entreprise. Il faut que très jeunes, les étudiantes et étudiants évitent ce que certains employeurs appellent la "contamination", l'esprit trop critique des étudiants du secteur général."

Francine Desjardins: "Ce que nous exigeons du ministère de l'éducation, c'est non seulement qu'il retire cette mesure mais que de plus, il permette d'adapter l'enseignement dans ce secteur aux réalités d'aujourd'hui, aux effets des changements technologiques sur le travail de bureau. Nous ne voulons pas d'un enseignement qui aurait pour effet de maintenir les femmes dans des ghettos d'emploi, sans perspective d'avenir, et leur enlever toute possibilité d'avoir une certaine emprise sur leur travail."

La qualité de l'éducation au Québec est sérieusement remise en question par les décrets imposés au secteur public. Des décrets qui sont modelés pour répondre aux "réformes pédagogiques" du ministère de l'Éducation.

Parmi ses nombreux projets, le MEQ envisage d'éliminer l'enseignement des techniques de secrétariat au niveau collégial pour les ramener au niveau secondaire. Ce n'est rien de moins qu'une mesure de "déqualification" de ce secteur, un secteur où sont concentrées une forte majorité de femmes, étudiantes et enseignantes. nouvelles csn a rencontré des enseignantes membres de la FNEEQ, pour parler des différents aspects du problème: Denise Brunn, du cégep Saint-Laurent, Jocelyne Lebrun, du cégep André Laurendeau, Francine Desjardins, du collège Lionel-Groulx et Lesley Lee du comité national de la condition féminine CSN.

une
mesure
lourde
de
conséquences

au colloque de l'ICEA sur les nouvelles technologies

Les participant(e)s aux ateliers du colloque ont toutes et tous revendiqué le droit à la démocratisation, à la consultation et à la négociation des changements technologiques en cours, afin qu'ils correspondent aux besoins, aux intérêts, au progrès social de la population en général et non à ceux des industries et des vendeurs de ces nouvelles technologies.

l'éducation

Les représentant(e)s du monde de l'enseignement craignent que le décret gouvernemental, par exemple, ne facilite l'implantation des nouvelles technologies, et cela, sans négociations, puisque le gouvernement a refusé de négocier toute clause de changements technologiques. Deux ordinateurs par école? Le gouvernement coupera sur quoi encore pour les introduire?

On revendique le droit fondamental pour les enseignant(e)s, les parents et les jeunes d'être consultés avant tout changement technologique. Aussi le droit de négocier l'implantation de ces ordinateurs, leur mode d'utilisation, le contenu qu'ils véhiculeront et leur accessibilité.

Enfin, on exige une formation professionnelle large, technique, mais aussi

EN ASSURER D'ABORD LA DÉMOCRATISATION

En dépit d'un climat de "mesures de guerre" version québécoise, marqué par la suspension des droits de la personne pour les enseignants en grève, 500 personnes ont participé, les 18 et 19 février derniers, à un colloque populaire sur les enjeux sociaux des nouvelles technologies, colloque organisé par l'Institut Canadien d'Éducation des Adultes et des organismes syndicaux et populaires.

Leur message a été clair: les nouvelles technologies, tel qu'appliquées actuellement, dans l'éducation, dans les nouveaux média, dans la vie privée et dans le milieu du travail, compromettent la démocratie. Il faut d'urgence lutter sur tous ces fronts pour se les réapproprier et les démocratiser.

critique, qui tient compte des enjeux sous-jacents aux changements technologiques.

media

Les nouveaux media, comme le système Videotex Télidon, posent de nombreux problèmes au plan démocratique. Comme ce sont le gouvernement fédéral et les grosses compagnies qui le développent, on peut craindre qu'on ne l'utilise, entre autres, à des fins publicitaires, contrairement aux intérêts des consommateurs. Sans compter les problèmes d'accessibilité en raison du coût élevé d'abonnement et ceux d'appauvrissement du contenu.

Les participant(e)s au colloque revendiquent, à ce sujet, des réglementations législatives touchant l'accès égal pour tous et pour toutes aux banques de données et le pouvoir de contrôler leur contenu.

vie privée

Au nombre des dangers pour la démocratie que représente l'utilisation incontrôlée de l'électronique, la question des fichiers des personnes est aussi au premier rang. Ces fichiers peuvent conduire à un accroissement du contrôle sur la vie des individus par des entreprises privées et les gouvernements.



Les participant(e)s au colloque revendiquent plus particulièrement une réglementation des banques de données privées, au niveau des permis, de leur usage "socialement acceptable".

On enjoint les organisations populaires à dévoiler au grand public des cas précis et de mener des luttes sur ces cas: par exemple: la liste noire des locataires, la question des paiements électroniques, etc.

travail

Le sentiment d'impuissance face aux changements technologiques dans le travail, au mépris de notre santé, de la qualité de notre travail et au risque de perdre nos emplois doit faire place à l'offensive.

Parmi les revendications avancées au colloque, citons: • l'accès à la syndicalisation; • le droit de négocier des changements technologiques en cours de convention; • dissocier le travail du revenu en ces temps de chômage; • revendiquer des stratégies d'action (positives), c'est-à-dire accès prioritaire pour les femmes au niveau de la formation, de l'emploi et de la promotion.

Au niveau plus général, le colloque a aussi mis l'accent sur la nécessité de débattre des fondements des conflits entre les jeunes et les plus vieux, entre les hommes et les femmes, entre les chômeurs et les assistés sociaux et d'identifier les intérêts convergents et divergents.

La nécessité de reproduire des colloques du genre de celui-ci dans toutes les régions du Québec a aussi été discutée.

Enfin, on a proposé la formation de groupes populaires sur les nouvelles technologies, un nouveau front de luttes, où les femmes en seraient le coeur,



parce que directement touchées à titre de ménagères, de consommatrices, d'éducatrices et de travailleuses salariées.

le panel

Lors de l'ouverture du colloque, les participant(e)s ont pu assister à un panel autour de la question suivante: "Peut-on avoir voix au chapitre dans ce progrès qu'on nous impose?"

Cinq panellistes ont présenté chacun à leur manière et selon leurs expériences respectives les enjeux du débat: • l'impact de la micro-électronique dans le secteur des services pour les femmes (Suzanne Bélanger); • les luttes des travailleurs nord-américains dans les usines (D'Arcy Martin); • le fichage des personnes et les enjeux au niveau de nos droits et libertés (Jocelyne Lamoureux); • l'expérience française en matière de télématique (Gérard Metayer); • enfin un représentant du ministère des communications du Québec, monsieur Adelard

dents", et de poser des questions "sans jamais vraiment y répondre".

Le colloque a aussi permis aux participant(e)s d'entendre une conférence de monsieur Armand Matelart, reconnu pour ses travaux sur les multinationales et les mass media, ainsi que sur l'impact de l'implantation des ordinateurs dans le tiers-monde.

Ce premier colloque populaire sur la télématique entend "faire des petits". Outiller les groupes et la population en général, afin que chacune et chacun, dans leur milieu, dans leur quartier, dans leur région, prenne en main ce progrès qu'on nous impose, c'est donc, selon l'ICEA, un prochain rendez-vous.

Il a enfin été suggéré que l'ICEA, au nom des participant(e)s au colloque, expédie un télégramme au ministre de l'Éducation du Québec, afin que ce dernier prenne tous les moyens pour aboutir à un règlement négocié avec toutes les travailleuses et tous les travailleurs de l'Éducation.

Guillemette, devait donner les grandes lignes de l'énoncé de politiques du gouvernement du Québec en matière de communications, prévu pour le début de l'année 1983. Nul énoncé des politiques n'étant encore établi, il s'est contenté, selon ses dires, de faire des propos "pru-



la loi 111 et le syndicalisme international

Sylvio Gagnon, secrétaire-général de la CSN, est rentré lundi d'une session du Comité confédéral de la Confédération mondiale du travail (CMT), qui s'est tenue à Bruxelles à la fin février. Dès son arrivée, il a confié à *nouvelles csn* quel étonnement, quelles interrogations les événements qui se déroulent au Québec ont suscité chez les syndicalistes de tous les continents, réunis en Belgique.

"Les camarades des autres pays ne cessent de nous interroger sur ce qui se passe; ils n'arrivent pas à comprendre comment de telles choses sont possibles dans un pays démocratique", raconte Sylvio Gagnon.

Au niveau international, en effet, si on est habitué à

recevoir des rapports de ce genre de la part de syndicalistes de certains pays où les droits démocratiques et les droits de la personne sont régulièrement foulés aux pieds, il demeure surprenant d'apprendre qu'au Québec, pareille situation puisse se retrouver.

"Après avoir expliqué la situation et exposé le contenu de la loi 111, les réflexions des camarades portaient sur le fait qu'un gouvernement de type démocratique ne pouvait adopter des lois de ce genre", nous a raconté le secrétaire-général de la centrale, qui ajoute que les pays qui venaient en exemple étaient la plupart du

temps la Turquie ou encore la Pologne.

Le Comité confédéral de la CMT a d'autre part adopté, à l'unanimité, un appui total au mouvement syndical québécois dans sa lutte pour le rétablissement des droits.

100 000 pour l'emploi

Une manifestation unitaire rassemblant plus de 100 000 personnes s'est par ailleurs tenue samedi le 26 février dans les rues de Bruxelles. Sylvio Gagnon, qui en était, nous a souligné que là aussi les travailleuses et travailleurs devaient lutter contre les ef-

fets de la crise. "La Belgique compte plus de 15 pour cent de chômeuses et chômeurs. Les syndicats tentent actuellement de mobiliser pour l'emploi. Comme ici, les luttes se font contre les restrictions, contre le chômage, les fermetures", a-t-il constaté.

la dimension internationale

"Le premier ministre Lévesque pourra faire toutes les crises qu'il voudra, cela ne nous empêchera pas d'exposer à la face du monde ce qui se passe au Québec", a conclu le secrétaire-général de la centrale. Il avait, dans son dossier, coupures de presse et communiqués publiés en Europe sur la situation qui prévaut au Québec...



LE COMMUNIQUÉ DE LA CMT

la démocratie violée au Québec

Dire que la situation sociale au Québec est très tendue serait pécher par euphémisme. Les événements vécus actuellement au Québec vont au-delà d'une simple lutte entre travailleurs (travailleuses) en grève et un gouvernement soucieux de réduire le déficit du budget de l'État; il s'agit d'un affrontement déclaré sur des questions de fond, dans le cadre duquel se joue le sort de la démocratie.

Les libertés et droits syndicaux, aboutissement d'une lutte incessante de la classe travailleuse, sont impunément bafoués dans le seul but de préserver les privilèges d'une minorité.

L'action lancée par le Front Commun Syndical, qui regroupe essen-

tiellement la Confédération des Syndicats Nationaux (CSN) — organisation affiliée à la CMT, la Fédération des Travailleurs du Québec (FTQ) et la Centrale de l'Enseignement du Québec (CEQ), a débuté par une grève dans le secteur public, dont le coup d'envoi devait être donné par les enseignants le 24 janvier. Cette action, qui devait durer quatre semaines, a été renforcée par le départ en grève ultérieurement des autres services publics (entre autres, des services de santé). Le mouvement de grève a été suspendu le 22 février.

La colère des travailleurs a débordé lorsque la mesure de compression des salaires de 20% a été adoptée unilatéralement par le gouvernement de René LEVESQUE. Les employé(e)s, avec la volonté de défendre les acquis sociaux de leurs conventions collectives ont ainsi refusé de continuer à faire les frais de la crise et en porter les sacrifices que le gouvernement essaye de leur imposer par la mise en oeuvre de mesures

restrictives depuis le mois d'avril de l'année dernière.

Le gouvernement a répondu à ce mouvement d'action syndicale par une loi spéciale obligeant les grévistes à reprendre le travail sous peine, en cas de non-respect, de se voir infliger une amende pouvant atteindre 200 dollars par jour pour le simple travailleur, 10,000 dollars par jour pour le délégué syndical et 50,000 dollar par jour pour l'organisation syndicale, cette mesure étant d'application dès le premier jour de la grève.

En vue d'étendre ce mouvement de protestation aux autres secteurs du pays, le Front Commun Syndical a décrété une trêve de trois semaines, la reprise du mouvement d'action étant prévue pour le 14 mars.

Syndicalistes et dirigeants politiques ont qualifié cette loi 111 de violation flagrante des conventions internationales de l'OIT relatives à la liberté syndicale (n° 87) et la négociation collective (n° 98), toutes deux ratifiées d'ailleurs par le gouvernement canadien. Pour stigmatiser ces mesures anti-syndicales, la CMT a déposé une plainte contre ce gouvernement auprès de l'OIT et de la Commission des Droits de l'Homme des Nations Unies.

La CMT estime que la crise sociale vécue actuellement par la classe travailleuse du Québec servira de modèle pour le monde entier; si le mouvement syndical du Québec ne parvient pas à organiser et unifier sa réplique, d'autres gouvernements pourront s'appuyer sur les mesures prises par le gouvernement LEVESQUE pour justifier la mise en oeuvre de législations qui imposeront aux travailleurs (travailleuses) de continuer à faire les frais de la crise économique internationale(...)

Le Comité Confédéral de la CMT, qui tient sa réunion à Westende (Belgique) du 22 au 25 février et à laquelle participent des représentants de tous les continents, a exprimé son entière solidarité avec la lutte que la CSN a entreprise pour défendre les intérêts de la classe travailleuse québécoise. En outre, la CMT a décidé de lancer un appel à toutes les forces démocratiques leur demandant instamment d'appuyer les actions de protestation du Front Commun Syndical contre cette nouvelle "loi 111" qui porte atteinte aux droits syndicaux dans ce pays.



Le gouvernement coupe des emplois dans le secteur public

46 Policiers	NON
Enseignantes	OUI
2 Pompiers	NON
Infirmières	OUI
Médecins	NON
Secrétaires	OUI

pendant que le syndicat fait des gains sur la santé-sécurité

Les événements se sont précipités cette semaine à l'usine Expro, de Valleyfield

D'abord huit travailleurs, puis cinq autres, ont exercé leur droit de refus (tel que permis dans leur convention collective) suite à des intoxications à l'éther. Soignés au centre hospitalier de Valleyfield, ils se sont vu accorder par le médecin traitant un congé médical de cinq jours. Il s'agit là d'un gain important.

la CSN exige de nouveau une enquête

Suite à ces faits, la CSN et le syndicat de l'usine ont exigé à nouveau de la compagnie et des gouvernements qu'ils investissent dans l'élimination des dangers à la source et du gouvernement du Québec qu'il tienne une enquête publique sur l'administration de la sécurité à l'usine Expro.

La réaction du ministre du travail, Raynald Fréchette, ne se fit pas trop attendre pour une fois: il ordonna qu'on mette des scellés sur les quatre bâtisses où il y avait risque d'intoxication à l'éther jusqu'à ce que la situation soit corrigée puis il recommanda au conseil des ministres que la CSST tienne une enquête publique sur la situation globale dans cette usine depuis 1977.

la compagnie ferme l'usine

La réaction de la compa-

EXPRO FERME SON USINE POUR FORCER UN RÈGLEMENT À RABAIS

En attente d'un règlement, Expro ferme son usine

Expro soupçonne ses syndiqués de s'intoxiquer volontairement ou d'exagérer leurs réactions

LES INTOXICQUÉS D'EXPRO Des travailleurs à \$400 qui changeraient bien de job

FRÉCHETTE COMMANDE UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

Quatre bâtiments sous scellés à l'usine Expro de Valleyfield

Les scellés ont été posés hier sur quatre des bâtiments de la société Expro où, depuis quelque temps, des dizaines de travailleurs ont été rendus malades par intoxication à cause, notamment, de la présence de vapeurs d'éther dans l'atmosphère.

Le taux d'éther dans l'atmosphère devra être mesuré périodiquement.

Des masques devront être fournis à tous les travailleurs qui oeuvrent dans ces bâtiments.

Les contenants qui servent à transporter l'éther doivent être fermés.

Certains joints défectueux devront être réparés.

La demande de la tenue d'une

Le gros usage jaune orange d'acide nitrique, l'employeur n'ayant pas prévu d'autre moyen.

Dis-jept travail-

Un solvant qui s'attaque en particulier aux graisses et qui peut causer des dommages au système nerveux.

Les incidents de cette semaine portent à 21 le nombre de travailleurs intoxiqués, d'une façon ou d'une autre, à cette usine de produits propulsifs et d'explosifs, depuis la mort de Michel Bernier, en janvier dernier, deux jours

étapes, dit-il, devraient être complétées assez rapidement. M. Fréchette songe à une enquête d'environ deux mois, du même genre que celle qui avait été menée à la suite du décès de huit mineurs dans la mine Belmoré, à Val d'Or, mais, « en plus petit », dit-il.

Depuis longtemps, le syndicat estive une enquête minutieuse

Un autre « fume off », trois bâtiments ont été évacués. Je suis retourné fermer la valve avec un masque et une bombonne; après me suis senti mal et je suis à l'hôpital, qui se pla-

De la à prétendre que les travailleurs ont exagéré de s'intoxiquer, il n'y a qu'un pas. Mais y de la part du syndicat? Voilà les taux auxquels les travailleurs concentration d'éther dans les quatre bâtiments dont il est question est le suivant: 500 ppm (une exposition de 20-30 min.)

Le syndicat estive dem-

suivi, ne faisaient pas parler, contrairement à ce que laisse entendre la compagnie. « D'une escalade d'événements planifiés dans le cadre des négociations ».

« Le syndicat signale en outre

et procédures sont les mêmes qu'avant l'accroissement du nombre d'accidents et d'intoxi-

main, la compa-

gnie ne se fit pas attendre non plus: accusant les travailleurs de s'intoxiquer volontairement pour arracher un meilleur contrat de travail, les patrons d'Expro décidèrent le 27 février de fermer l'usine jusqu'au 3 mars, date où le droit de grève et de lock-out est acquis, dans le but, de dire le directeur-général Alex Quenneville, "de ménager un climat aussi propice que

possible à la réflexion sur la situation actuelle". Quelle hypocrisie!

Selon le syndicat, ce geste de la compagnie n'a absolument rien d'humanitaire mais au contraire démontre encore une fois le mépris d'Expro envers ses ouvriers. D'ailleurs les représentants patronaux n'ont pas pu répondre en quoi l'usine deviendrait plus sécuritaire si le syndi-

cat acceptait d'ici 3 jours les offres de la compagnie.

la compagnie triche

Comment peut-on croire Expro qui affirme être en difficulté financière et refuse d'investir massivement dans la santé-sécurité, quand elle vient d'embaucher une quinzaine d'agents Garda, spécialistes dans le cassage de syndicats à \$1,000. l'unité par semaine, quand elle paye \$250,000 en salaires pour mettre en lock-out pour 3 jours ses 600 ouvriers, quand elle met en danger un contrat de production avec la compagnie Olin, des États-Unis, contrat d'une valeur de \$1 million par semaine.

D'autre part, M. Quenneville, directeur-général de l'usine, qui est aussi un ingénieur de formation, affirme candidement lors de la rencontre patronale-syndicale du 28 février, que "l'oeil et le nez" demeureraient encore aujourd'hui les meilleurs instruments de mesure pour détecter les vapeurs nitreuses (sic).

Pourtant, la littérature scientifique affirme que l'odorat et la vue ne peuvent détecter ces vapeurs qui tuent silencieusement.

En dernier lieu, le syndicat trouve assez bizarre la coïncidence du lock-out avec les menaces répétées de fermeture soulevées jeudi passé par le ministre Fréchette dans le cadre de l'acceptation de l'enquête publique sur l'administration de la santé et sécurité par la compagnie Expro.

la FNC devant la commission parlementaire sur le cinéma et la vidéo

“CRÉER DES EMPLOIS ET FAVORISER L'ACCÈS À LA SYNDICALISATION”

Pour augmenter l'emploi dans les industries culturelles, en particulier le cinéma et le vidéo, et pour que ces travailleuses et travailleurs aient accès à la syndicalisation, la Fédération nationale des communications (FNC) a proposé, devant la Commission parlementaire qui étudie le projet de loi 109, que le développement de l'industrie québécoise du cinéma et de l'audio-visuel se fasse autour de trois axes principaux:

- La “désaméricanisation” graduelle des grands réseaux de télévision, privés et publics;
- L'aide financière de l'État au cinéma indépendant et à la vidéo “made in Québec”;
- La reconnaissance, par le législateur, des syndicats des travailleurs culturels du milieu qui n'ont pas présentement accès au Code du travail.

“Car, comme l'a souligné le président de la FNC Laval Leborgne, si on ne peut contester la dimension culturelle du cinéma et de la vidéo, il est aussi utile de rappeler qu'il s'agit aussi d'une industrie, au même titre que la construction, les mines, les pêcheries. C'est pourquoi notre mémoire s'inscrit à l'intérieur de la politique de l'emploi mise de l'avant depuis plusieurs mois par la CSN”.

le financement

La FNC a donné son appui à la création d'un Fonds de soutien du cinéma, administré par l'Insti-

tut québécois du cinéma, et alimenté par diverses taxes prélevées sur les ventes de billets, de la publicité télévisée, de la câblodistribution, des vidéo-cassettes. Une contribution du ministère des affaires culturelles, établie à 5 pour cent de son budget annuel, est aussi recommandée.

La fédération, par ailleurs, demande au gouvernement de réglementer le droit d'association dans l'industrie du cinéma; définir comme pigistes, les artisans de cette industrie ne bénéficient pas, actuellement, des droits reconnus aux autres travailleurs par le Code du travail.

Soutenant que seule une augmentation sensible du contenu “canadien” des ondes sera en mesure

d'amener une hausse de production, et donc d'emplois, la FNC considère que le projet de loi 109 est très timide quant à son objectif fondamental: la protection et l'épanouissement de la culture francophone en Amérique du Nord, notamment par la production de longs, moyens et courts métrages sur film et en vidéo. La FNC souhaite, par exemple, que le délai accordé pour le doublage et le sous-titrage soit tout au plus de 30 jours.

pouvoir discrétionnaire

Le projet de loi contient, dans sa forme actuelle, des dispositions qui accordent au ministre des pouvoirs discrétionnaires qui auront

pour effet de garder le milieu dans l'insécurité, voire la dépendance, soutient la FNC.

“Ce sont les caprices du ministre qui détermineront qui a droit aux subventions, quelles oeuvres seront subventionnées. C'est inacceptable”, a déclaré Laval Leborgne à la Commission parlementaire, ajoutant qu'il serait plus sain, plus normal, que les sommes destinées à subventionner la création soient gérées par les gens du milieu, l'Institut québécois du cinéma par exemple.

La FNC a souhaité, enfin, que le projet de loi traite la vidéo sur le même pied que le cinéma. C'est de ce côté, en effet, que s'effectuent les principaux changements.

VOTRE GUIDE DES MEILLEURS SPECTACLES EN VILLE

CINÉMAS UNIS

LA VÉRITÉ: TOUT CELA N'ÉTAIT QUE SUPERCHERIE (14 ANS)
 THE LORDS OF DISCIPLINE
 DAVID KEITH-ROBERT PROSKY GUD SPRADLIN
 AVENUE: SEM. 7.10 — 9.10
 IMPERIAL: 1.20, 3.20, 5.20, 7.20, 9.20
 AVENUE IMPERIAL 1224 AVE GREENE 937-7747 1430 BILLET 288-7102

LOVESICK (14 ANS)
 DUDLEY MOORE
 ELIZABETH McGOVERN
 KENT 1 SEM. 6.00, 7.50, 9.40
 PALACE 1 SEM. 12.30, 2.15, 4.05, 5.55, 7.45, 9.35
 FAIRVIEW SEM. 7.20, 9.20
 GREENFIELD PARK 2 SEM. 6.15, 8.00, 9.45
 698 ST-CATHERINE O. 696-6991 800 SHEPHERD O. 489-9703

LES FOLIES D'ÉLODIE (14 ANS)
 CHATEAU 2 1.10, 4.30, 7.50
 LAVAL SEM. 6.35, 8.15
 VERSAILLES SEM. 6.20, 7.55
 ST-DENIS 3 BELANGER 271-0209 CENTRE LAVAL 688-7776 PLACE VERSAILLES 353-7880 RADISSON

LA BALANCE (14 ANS)
 RICHARD DE 3 CÉDARS
 INC. MEILLEUR FILM
 PARISSIE: 1.25, 3.20, 5.35, 7.40, 9.45
 GREENFIELD: SEM. 7.30, 9.30
 LAVAL: SEM. 7.10, 9.10
 VERSAILLES: SEM. 7.00, 9.00
 Le PARISIEN 4 480 ST-CATHERINE O. 666-3856 PL GREENFIELD PARK 671-6129
 LAVAL 5 480 ST-CATHERINE O. 666-3856 PLACE VERSAILLES 353-7880 RADISSON

Y.O.I. [la permission] (14 ANS)
 12.30, 2.40, 4.55, 7.05, 9.15
 Le PARISIEN 5 480 ST-CATHERINE O. 666-3856
 PETER DEL MONTE
 SEM. 7.10, 9.10
 ELYSEE 2 35 MILTON 642-8063

Le Bateau (14 ANS)
 EN NOMINATION POUR 6 OSCARS
 incluant: MEILLEURE ACTRICE — DEBRA WINGER
 Le PARISIEN 1 480 ST-CATHERINE O. 666-3856
 LAVAL 1 CENTRE LAVAL 688-7776
 GREENFIELD PARK 1 PL GREENFIELD PARK 671-6129

La Cité 2 (14 ANS)
 EN NOMINATION POUR 6 OSCARS
 La Cité: 6.30, 9.00. LAVAL: SEM. 6.15, 8.40.
 3575 AV DU PARC 844-9470 CENTRE LAVAL 688-7776

porté disparu (14 ANS)
 EN NOMINATION POUR 3 OSCARS
 incluant: MEILLEUR FILM, MEILLEUR ACTEUR — JACK LEMMON
 La Cité 3 3575 AV DU PARC 844-9470
 SEM. 7.00, 9.15.

THE ENTITY (14 ANS)
 Basé sur une histoire vraie
 PALACE 12.30, 2.40, 4.50, 7.00, 9.10
 FAIRVIEW: SEM. 7.15, 9.25.
 PALACE 2 698 ST-CATHERINE O. 696-6991
 FAIRVIEW 1 TRANS CAN 5 52 697-8095

LES ROUGES (14 ANS)
 3 OSCARS
 ELYSEE SEM. 8.15
 LAVAL SEM. 8.00

MY FAVORITE YEAR (14 ANS)
 EN NOMINATION POUR L'OSCAR DU MEILLEUR ACTEUR — PETER O'TOOLE
 LOEWS 2 954 ST CATHERINE O. 661-2437
 KENT 2 800 SHEPHERD O. 489-9703
 KENT SEM. 7.00
 LOEWS: 12.05, 6.30.

L'OFFICIER ET LE GENTLEMAN (14 ANS)
 EN NOMINATION POUR 7 OSCARS
 PARISSIE: 12.10, 2.30, 4.50, 7.10, 9.35
 GREENFIELD SEM. 7.00, 9.15
 LAVAL SEM. 7.00, 9.20

L'INVITATION AU VOYAGE (14 ANS)
 EN NOMINATION POUR L'OSCAR DU MEILLEUR FILM
 CHATEAU 2.10, 5.10, 9.10, VE SEM. 7.

...petites nouvelles...



droit au travail

fermeture de Slack

Les travailleurs et travailleuses de la compagnie Champignons Slack ont appris le 25 février que celle-ci cessait ses opérations le jour même.

Au cours de la semaine dernière, les travailleurs ont décidé qu'ils feraient quand même la récolte des champignons (gratuitement) pour empêcher qu'ils pourrissent sur place.

Le syndicat CSN de cette entreprise octogénaire se pose plusieurs questions sur la gestion et l'administration de cette entreprise.

Une rencontre doit avoir lieu avec des représentants du gouvernement du Québec pour assurer la survie de cette entreprise de Waterloo, qui compte quelque 200 travailleurs. **Une histoire à suivre.**

conflits de travail

grève au château de l'Aéroport à Mirabel

En grève depuis le 14 janvier, les employé-e-s de cet hôtel du Canadien Pacifique, à l'aéroport international de Montréal-Mirabel, luttent pour rattrapper

Direct Film t'as fini de nous prendre pour des clowns

Le 8 février dernier, Direct Film a imposé un lock-out à ses employé-e-s de votre région car elle veut les maintenir dans des conditions de travail inférieures à celles de ses employé-e-es du Montréal métropolitain.

Et pourtant, les employé-e-s de Direct Film de l'Outaouais, du Nord-Ouest, des Laurentides, de Lanaudière, de la Mauricie, de Sorel, de St-Hyacinthe, de St-Jean, de Granby, du Centre du Québec, des Cantons de l'Est, de la Beauce, de la région de l'amiante, du Québec Métropolitain, du Saguenay-Lac St-jean, de la Côte Nord, de Sept-Îles, du Bas St-Laurent, de Gaspé, effectuent les mêmes tâches que ceux de la métropole.

Syndiqué-e-s depuis le 8 juillet dernier, les employé-e-s de Direct Film de votre région luttent pour l'obtention de la parité salariale avec les syndiqué-e-s de Montréal ainsi que des conditions de travail déjà en vigueur à Montréal. En décrétant un lock-out, plutôt que de négocier, Direct Film veut contraindre les employé-e-s des régions hors de Montréal à renoncer à leurs aspirations et revendications.

En refusant aux syndiqué-e-s de la province ce qu'elle accorde déjà à ceux de Montréal, Direct Film effectue une distinction entre ses employé-e-s, qui dans les faits, ne forment qu'un seul et même groupe de travailleurs et de travailleuses. **C'est une attitude discriminatoire.**

les autres syndiqué-e-s CSN du même secteur. L'écart qui subsiste est d'environ 20%. Si vous passez par l'Aéroport, arrêtez saluer et appuyer nos camarades.



nouvelles conventions

Reynolds règlement après deux jours de lock-out

Les 1000 ouvriers de la Reynolds de Baie-Comeau

ont accepté, après un lock-out de deux jours, les termes de leur nouvelle convention dans une proportion de 75.6%. Selon cette nouvelle entente, l'augmentation sera environ de 17,4% sur trois ans en plus d'améliorations aux régimes de retraite et d'assurance.

les cols bleus de Ville d'Anjou: échec au plan patronal

Les quelques 73 mem-

bres du Syndicat National des Employés municipaux de Ville d'Anjou (CSN), ont adopté, lors d'une assemblée générale le 25 février, les termes de leur nouvelle convention collective, dans une proportion de 90%.

Le syndicat a obtenu des gains significatifs sur la sous-traitance, les emplois temporaires, le travail des personnes hors-unité de négociation, le maintien des conditions de travail à la fin de la convention collective, les heures de travail, le surtemps, la santé-sécurité et l'augmentation du nombre de libérations pour activités syndicales.

C'est au terme de quatre mois de négociations ardues dont un mois de grève, qu'est intervenue cette entente. Il aura fallu 3 mois de pourparlers et un vote de grève à 95% pour que la partie patronale retire son projet qui visait à remanier de fond en comble la convention collective et l'organisation du travail.

Pour le Syndicat, en plus des gains au chapitre normatif, la lutte des cols bleus de Ville D'Anjou est une victoire de plus des travailleurs contre l'assaut au patronat et du Gouvernement pour faire reculer les acquis syndicaux.

entente au comité paritaire de l'automobile Laurentides-Lanaudière

Après cinq mois de lock-out, une entente est intervenue au comité paritaire de l'automobile Laurentides-Lanaudière, entente accompagnée d'un proto-

...petites nouvelles...

cole de retour au travail protégeant entièrement les travailleuses et travailleurs.

Les augmentations de salaires obtenues sont de l'ordre de 12% la première année et 4% la deuxième; les salariées bénéficieront dorénavant d'un congé de maternité de 20 semaines, dont 15 sont payables à 100%.

Un autre acquis important, le temps supplémentaire deviendra facultatif dès qu'un(e) employé(e) aura complété trois heures de surtemps par semaine. Une assurance collective s'ajoute également à ce nouveau contrat, payée à parts égales, par l'employeur et le syndicat.

Et finalement, ce qui n'a rien de négligeable, la semaine de quatre jours est dorénavant officielle, puisque conventionnelle.

l'expiration de la convention et augmentation de 1\$ par semaine pour la contribution de l'employeur à l'assurance-groupe. Tout salarié régulier recevra 35\$ par année pour l'achat de bottes de sécurité. Il y aura enfin paiement en entier par l'employeur de l'impression de la convention et enfin, une clause couvrant le vide juridique.



**du 1er au 19 mars
à Montréal:
"enfin
Duchesses"**



Les Folles Alliées, une troupe de Québec, joue présentement à Montréal pour la première fois leur célèbre création du 8 mars 1981 **Enfin Duchesses**, une comédie musicale satirique sur tous les concours de duchesses, reines et miss... Selon celles et ceux qui l'ont vue, il s'agit d'un cas particulièrement réussi de théâtre revendicateur.

Au théâtre expérimental des femmes, 320 est rue Notre-Dame, métro Champ de Mars. À 20h.,

du mardi au vendredi inclus. Réservations: 879-1306 (du mardi au samedi de 14h à 19h.



**beau, bon,
pas cher**

Le conseil central de Victoriaville cherche à vendre

- une photocopieuse Nashua 1220
- un duplicateur Gestetner 460

Les deux sont en bonne condition. Les prix sont à discuter. Contactez (819) 758-6241

**1er mai 1983
"des moyens pour
mieux vivre"**

Le thème du 1er mai tel que décidé par l'exécutif de la CSN sera cette année: **"Des moyens pour mieux vivre"** en référence à la priorité de l'emploi pour le mouvement.

"Des moyens pour mieux vivre" donne la possibilité d'ajouter des sous-thèmes régionaux et spécifiques tel que réduction du temps de travail, un revenu décent pour tous, le maintien de services de qualité, etc...

Les macarons et les affiches vous parviendront au début d'avril suivant les quantités commandées l'an passé. Si vous désirez apporter des changements

faites-nous le savoir au plus tôt.

Ginette Galarneau
Service d'action politique

• • •

**du 20 au 22 mai
colloque de
pédagogie
progressiste et
populaire**

Toutes celles et ceux qui pensent qu'il est urgent de transformer l'école, les rapports qu'elle impose ou qu'elle reproduit, il y aura à Montréal, du 20 au 22 mai prochains, le deuxième colloque de pédagogie progressiste et populaire du Québec. Le colloque visera trois objectifs principaux:

- mettre en contact celles et ceux qui s'intéressent à la pédagogie progressiste,
- permettre l'organisation de ces personnes en se donnant des moyens théoriques et pratiques d'analyse, d'intervention...
- et de développer des pratiques de pédagogie face au renforcement du contrôle, de l'autoritarisme et de la répression idéologique amenée par la crise

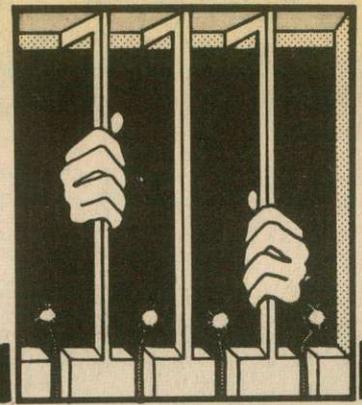
pour informations
Montréal 527-2611
Saguenay/Lac St-Jean 547-2191
Québec 658-5711
Bas du fleuve 724-1571

**signature à la
scierie Campeau**

Réunis en assemblée générale le 27 février, les travailleurs de la scierie Campeau, de Roberval, ont accepté l'entente de principe intervenue mercredi le 23 février, concernant le renouvellement de la convention collective de travail, expirée le 30 juin 1982.

L'augmentation générale est de 5% au taux moyen, à compter du 1er janvier 1983 et de 6% au taux moyen, à compter du 1er juillet 1983. La durée de la convention est de 21 mois, ce qui porte l'échéance au 30 avril 1984. Il y a également reconduction de la clause d'indexation sur les trois derniers mois de

DES EMPLOIS! PAS DES LOIS!



PARTICIPATION RECORD AUX ASSEMBLÉES DES CONSEILS CENTRAUX

La contestation de la loi 111 s'élargit tandis que les enseignants et enseignantes de cégep maintiennent leur mobilisation et leurs actions dans les différentes régions de la province.

à Québec, une assemblée en plusieurs sous-régions

C'est un nombre de syndicats comme on en avait pas vus depuis belle lurette qui ont participé dans les centre-lieux de différentes sous-régions du Conseil central de Québec, à l'assemblée tenue lundi le 28 février sur la loi 111 et sur le plan d'action proposé par le Conseil fédéral.

Les participants ont manifesté leur détermination de tenir des assemblées dans leurs syndicats afin de sensibiliser tous leurs membres à la situation grave créée par la loi 111 et à susciter les appuis les plus larges possible à la lutte des enseignants et enseignantes. Cette lutte n'est pas simplement la leur. C'est, en raison des enjeux et des attaques faites aux droits démocratiques et syndicaux, comme aux droits individuels, une lutte qui concerne tout le mouvement. Les délégué-es sont convenus de se rencontrer de nouveau le 8 mars pour coordonner les différentes formes d'appui que les syndicats locaux auront choisies.

plus de 250 personnes au Conseil central de Montréal

On a assisté à une affluence toute aussi extraordinaire, à l'assemblée du Conseil central de Montréal, le 2 mars. Les délégué-es ont décidé là également de tenir des assemblées d'information dans leurs syndicats respectifs. Ils sont convenus également de coordonner le piquetage symbolique sur une base régionale.

Le Conseil central a reçu le mandat de faire les démarches pour que les États généraux CSN qui auront lieu à Québec, le 13 mars, débattent en priorité de moyens précis et clairs de lutte contre la loi 111 et qu'on y trace le cadre d'une campagne sur une politique de maintien et de création de l'emploi, en tenant compte des besoins particuliers des jeunes et des femmes.

LA FNEEQ MANIFESTE ET TÉMOIGNE EN COMMISSION PARLEMENTAIRE

Pendant que le président de la FNEEQ, Claude Gauthier, exposait le point de vue de la Fédération, en Commission parlementaire, sur la tâche et d'autres sujets, les membres de la FNEEQ ont dressé des lignes de piquetage symbolique dans les différents collèges afin de rappeler à leurs employeurs et au gouvernement qu'ils ne sont qu'en trêve et qu'ils n'ont nullement l'intention d'abandonner la lutte.

DÉQUALIFICATION DES EMPLOIS ET CONSULTATION BIDON

De même, au cours de la semaine dernière, les enseignants ont manifesté devant l'édifice où le ministre Camille Laurin a tenu des audiences publiques sur la formation professionnelle des jeunes. La FNEEQ-CSN et la FEQ-CEQ de concert avec l'Institut canadien d'éducation des adultes ont dénoncé cette consultation hypocrite et bidon que fait le gouvernement alors que par ses politiques et ses décisions, il détériore la qualité de l'enseignement professionnel pour les jeunes.

Au cours d'une autre conférence de presse, le Comité de condition féminine de la FNEEQ a par ailleurs dénoncé la déqualification des techniques de secrétariat que le Ministère de l'Éducation a décidé de ramener du cégep au niveau secondaire. En plus de réduire l'aptitude et le niveau d'exercice de ce travail, à l'auréole d'un bouleversante période de transformations technologiques, la décision du gouvernement aura pour effet direct de couper l'accès à l'université et au niveau collégial à 12,500 étudiantes en plus de faire disparaître 530 emplois de professeurs dont 160 se retrouveront immédiatement en chômage. (voir nos entrevues en page 9)